



PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG) DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Les sociétés de gestion de portefeuilles sont tenues de fournir aux investisseurs, une information détaillée sur la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance dans leur politique d'investissement.

Le présent document est établi et publié sur le site Internet conformément à l'article D533-16-1 du Code Monétaire et Financier, introduit par le Décret 2012-132 du 30 janvier 2012. Il n'a qu'un caractère informatif. La responsabilité de Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée ne saurait être engagée par une décision prise sur la base de ces informations.

INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE DE GESTION

- **La Société de gestion**

MESSIEURS HOTTINGUER & CIE GESTION PRIVÉE

Société de gestion agréée par l'AMF sous le numéro n° GP900 36, S.A. au capital de 1 500 000 EUR - Siret 349 213 249 00049

Contacts : Laurent Deydier et Natacha Camurca
Adresse : 63 rue de la Victoire - 75009 Paris
Téléphone : 01 40 23 25 00
Site internet : <http://www.banque-hottinguer.com/>

- **Présentation de la démarche ESG¹ / ISR de la société de gestion**

¹ Environnement, Social et Gouvernance

L'investissement socialement responsable (ISR) peut revêtir des formes multiples.

Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée travaille dans l'intérêt exclusif des investisseurs et a pour objectif de valoriser les actifs confiés par sa clientèle. La société de gestion peut prendre en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses choix de gestion, sans pour autant qu'ils soient systématiques et déterminants dans ses décisions d'investissement.

Depuis 2011, la société de gestion a développé, au travers d'un seul FCP « Equilibre Ecologique », une philosophie d'investissement axée sur l'environnement, intégrant une analyse ESG. L'objectif est de proposer à des investisseurs une sélection d'entreprises dont les activités ont des impacts positifs sur l'environnement afin de permettre un développement humain respectueux. Le concept de gestion peut être qualifié d'« impact investing ».

INFORMATIONS CONCERNANT LES OPCVM

- **Concernant l'ensemble des OPC de Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée**

La liste des fonds gérés par la société est disponible sur le Site Internet : <http://www.banque-hottinguer.com/> rubrique « Nos Fonds ».

D'une façon générale, les politiques d'investissement des OPC ne prennent pas en compte simultanément les critères sociaux,



MESSIEURS HOTTINGUER & CIE

GESTION PRIVÉE

environnementaux et de gouvernance (ESG) dans leurs choix de gestion.

Par exception, le FCP « Equilibre Ecologique » - Code ISIN FR0010634139 - intègre dans son processus d'investissement, les trois critères E.S.G. (Environnement, Social, Gouvernance), développant ainsi une philosophie ISR (« Investissement Socialement Responsable »).

Ce FCP a adhéré en 2012 au code AFG/FIR. Il représente 2% des encours gérés Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée sous la forme d'OPCVM.

▪ Concernant Equilibre Ecologique

L'objectif du fonds est de participer au développement de produits et de services offrant des solutions environnementales permettant un développement humain respectueux des équilibres écologiques.

Le processus d'investissement est innovant car les choix de gestion sont guidés pour deux séries de critères :

A/ des critères positifs issus de la thématique (« impact investing »),

B/ des critères négatifs : exclusions « sectorielles » conformes à la thématique choisie et « normatives » assises sur les normes internationales (global compact, PRI ...).

De façon concrète, les critères sont les suivants :

A/ L'environnement, thème unique d'investissement, est organisé en 6 grands enjeux :

1. Les changements climatiques,
2. Les modes de vie durables,
3. Les eaux douces,
4. Les forêts,
5. Les océans et côtes,

6. Les réductions des émissions toxiques.

B/ Des critères d'exclusion

Filtre 1 : Exclusions sectorielles

- Pétrole,
- Nucléaire,
- Ingénierie génétique (OGM),
- Agro-carburant de la première génération (en concurrence directe avec la production alimentaire),
- Armement.

Filtre 2 : Exclusions normatives sur la base des controverses définies par Sustainalytics

Une controverse est une pratique, une opération, un produit d'une entreprise qui vient en contradiction avec les principes ci-dessous énumérés :

- L'éthique des affaires (PRI)
- La gouvernance d'entreprise
- Les politiques publiques sociales
- Les impacts sociaux restreints à l'activité (envers les employés principalement)
- Les impacts environnementaux restreints à l'activité (au niveau des opérations et produits et services)
- Les impacts sociaux et environnementaux élargis à toute la chaîne de valeur de l'entreprise (fournisseurs, clients, société et communautaire, philanthropie)

Pour ce faire, la société de gestion s'appuie sur l'expertise d'une agence externe d'informations extra-financières « Sustainalytics », un comité thématique auquel participent entre autres des experts extérieurs et sur des brokers fournissant des études couvrant notre thématique.

La méthodologie employée est constituée de 3 étapes :

1. l'analyse des produits et services proposés par l'entreprise. Ils doivent



MESSIEURS HOTTINGUER & CIE

GESTION PRIVÉE

- être conformes aux enjeux environnementaux (sélection des activités déterminées et exclusion des activités interdites). L'équipe de gestion a réalisé un cahier des charges en collaboration avec Sustainalytics. Cette étape peut entraîner l'exclusion du titre.
2. l'étude et le suivi des controverses sur les titres choisis (entièrement délégué à Sustainalytics). Cette étape peut entraîner une exclusion du titre.
 3. l'étude financière des titres sélectionnés.
- Une présentation des différentes thématiques d'investissement selon les objectifs environnementaux définis,
 - Le code de transparence AFG/FIR.

Ces informations sont disponibles, soit sur notre site Internet (<http://www.banque-hottinguer.com/>), soit sur simple demande sans frais supplémentaire :

MESSIEURS HOTTINGUER & CIE GESTION PRIVEE
Laurent Deydier ou Natacha Camurca
63 rue de la Victoire - 75009 Paris
Téléphone : 01 40 23 25 00

EQUILIBRE ECOLOGIQUE est un FCP de droit français classé « Diversifié » dont l'objectif est, sur la période recommandée de 8 ans, de participer au développement de produits et de services offrant des solutions environnementales permettant un développement humain respectueux des équilibres écologiques. Cet objectif sera réalisé par le biais d'une gestion active de l'allocation entre les différentes classes d'actifs (actions, taux et monétaire) au sein desquelles la sélection des titres devra respecter les grandes priorités environnementales. Fourni à titre indicatif, l'indicateur de référence est l'indicateur composite suivant : 50% MSCI World INDEX ND + 50% EONIA. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter le DICI.

INFORMATIONS DES INVESTISSEURS

La société de gestion met à disposition de ses investisseurs la documentation suivante :

- Le DICI et prospectus complet du FCP « Equilibre Ecologique »,
- Le reporting mensuel détaillant les résultats des enjeux environnementaux poursuivis par ce fonds,
- Le rapport annuel du FCP contenant notamment des informations sur la politique ESG,